

70 - 30/10/2023 ENGIN DE LEVAGE BATEAUX (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 70
--	---	---------------------------------

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4*

*Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,*

*Vu les autorisations budgétaires en cours,*

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

**OBJET : Engin de levage bateaux.**

<b>Article 1 :</b>	Dans le cadre d'un marché de fourniture d'un « engin de levage bateaux », passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, il a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres du 5 octobre 2023 la société BOAT LIFT SRL (12055 DIANO D'ALBA, ITALIE). Le marché est attribué pour un montant de 376 450,00 € H.T., et un délai de livraison de 6 mois.
--------------------	---

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 30/10/2023.

**Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.**

Le :

**Certifié exact.**

ACTE PUBLIÉ

En date du 16/11/2023  
Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie



Le Maire

Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2023

Application apprise E-lesulte.com

99\_AR-066-2166 00030-20231023-DEC70\_23163